



La commune de Vion renouvelle pour l'année 2025 la demande de reconnaissance de catastrophes naturelles sécheresse (retrait gonflement des argiles).

Si votre maison est concernée par ce phénomène, merci d'envoyer vos coordonnées et des photos des fissures apparentes à l'adresse mail suivante : mairie2@vion72.fr, ou de vous présenter en mairie.

